

Arrêté n° 2025/G-14
portant composition du jury et désignation des examinateurs
du concours d'Auxiliaire de Puériculture Territorial de classe normale
session 2025

Le Président,

- VU le code général de la fonction publique (notamment Liv. V – Tit. II – Chap. III et Liv. III – Tit. II – Chap. V, et les articles L 452-34 et 35, L 522-24 et 25) ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;
- VU le décret n° 2022-1133 du 5 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux ;
- VU l'arrêté n° 2024/G-91 en date du 8 août 2024 portant ouverture du concours externe sur titres d'Auxiliaire de Puériculture Territorial de classe normale – session 2025 ;
- VU l'arrêté n° GE24-22 établi par la délégation Grand Est du CNFPT en date du 20 septembre 2024 portant désignation de Monsieur Cédric HACQUARD en qualité de représentant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale dans un jury de concours ou d'examen décentralisé ;
- VU le tirage au sort des représentants du personnel pour les jurys de concours et examens de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B, placée auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin, effectué le 10 septembre 2024 ;

ARRÊTE

Art. 1 : Sont désignés en tant que membres du jury :

Collège des élus :

- M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz,
- M. Michel GLESS, Maire de Bretten,
- M. Gérald LAHSOK, Adjoint au Maire de Taillecourt, Président du Jury,

Collège des fonctionnaires :

- M. Emmanuel SZUMILAS, Chef de service de police municipale à Huningue et représentant de la commission administrative paritaire de catégorie B,
- M. Cédric HACQUARD, Attaché territorial, Chargé de mission à la Collectivité Européenne d'Alsace, Vice-Président du Jury.
- Mme Karine BAUMANN, Educatrice de Jeunes Enfants, Syndicat Mixte Pôle Ried Brun Collège de Fortschwihr

Collège des personnalités qualifiées :

- Mme Valérie EHRET, Infirmière Puéricultrice Hors Classe, Communauté de Communes Sud Alsace Lague,
- Mme Nathalie MEHESEM, Directrice Multi accueil - Association Familiale pour l'Enfance à Huningue.
- Mme Peggy PREVOT, Formatrice, Educatrice de Jeunes Enfants.

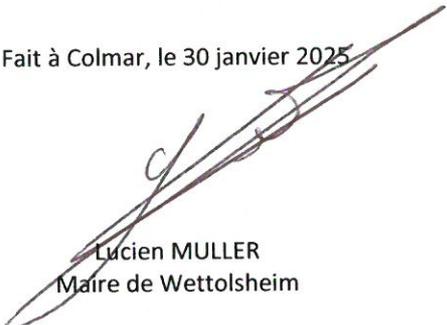
Art. 2 : Sont désignés en tant qu'examineurs :

Mme Karine BAUMANN	Educatrice de Jeunes Enfants, Syndicat Mixte Pôle Ried Brun, collège de Fortschwihr
Mme Valérie EHRET	Infirmière Puéricultrice Hors Classe, Communauté de Communes Sud Alsace Largue
M. Michel GLESS	Maire de Bretten
M. Cédric HACQUARD	Attaché territorial / Chargé de mission à la Collectivité Européenne d'Alsace
M. Gérald LAHSOK	Adjoint au Maire de Taillecourt
Mme Nathalie MEHESSEM	Directrice Multi accueil - Association Familiale pour l'Enfance à Huningue
Mme Peggy PREVOT	Formatrice, Educatrice de Jeunes Enfants
M. Emmanuel SZUMILAS	Chef de service de police municipale à Huningue, membre de la CAP B
M. Pascal TURRI	Maire de Sierentz

Art. 3 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de Gestion de la Côte d'Or (21), du Doubs (25), du Jura (39), de la Nièvre (58), du Bas-Rhin (67), de la Haute-Saône (70), de la Saône et Loire (71), de l'Yonne (89) et du Territoire de Belfort (90),
- publié sur le site internet du Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- affiché au Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 30 janvier 2025



Lucien MULLER
Maire de Wettolsheim

Acte à classer

2025G14

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-01-30T16-24-11.00 (MI258759522)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20250130-2025G14-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Arrêté n. 2025/G-14 portant composition du jury et désignation des examinateurs du concours d'Auxiliaire de Puériculture Territorial de classe normale - session 2025

Date de décision : 30/01/2025



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [ar_2025g14_compo_axp_cl_norm_2...](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 30/01/25 à 16:24

Date 30/01/25 à 16:24

Date 30/01/25 à 16:29

Par HUGELIN Marisa

Par HUGELIN Marisa